

Nature du document	TDRs pour le recrutement de deux consultants nationaux seniors
Intitulé de la mission	Paramétrage de l'instance DHIS2-ANSS Santé PLUS et animation de l'atelier de formation des utilisateurs
Financement	Subvention GC7 du Fonds mondial (LB 182), Récipiendaire principal : PNUD Burundi

1. Contexte et justification

Chaque mois, les pairs éducateurs et les animateurs psychosociaux de l'ANSS-Santé PLUS rencontrent des bénéficiaires sur le terrain, les orientent vers les services de prévention, de dépistage et de soins, et consignent leurs activités dans les registres des points de prestation. Ces registres disent quels services atteignent quels bénéficiaires, et lesquels restent en marge.

La remontée et la consolidation des données se font à la main, avec les retards et les pertes que cela entraîne. Sans lecture plus fine, l'ANSS-Santé PLUS peine à ajuster ses interventions, à répartir ses ressources et à repérer à temps les services qui décrochent.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau système mais plutôt de consolider l'instance DHIS2-ANSS déjà en place. Deux consultants nationaux seniors paramètrent les formulaires, les jeux de données et les tableaux de bord, puis forment les utilisateurs, de sorte que l'équipe de suivi-évaluation gère ensuite l'instance seule. Les instances test et production sont hébergées dans le cloud de septembre à décembre 2026, jusqu'à la clôture du projet GC7 le 31 décembre 2026.

Cette étape prépare aussi la suite. Une fois l'instance stabilisée et documentée, ses données pourront être versées dans le DHIS2 national, dès que celui-ci acceptera une désagrégation par type de bénéficiaires.

2. Objectifs de la mission

Objectif général. Doter l'ANSS-Santé PLUS d'une instance DHIS2 qui permet de saisir et d'exploiter des données de routine désagrégées selon le profil des bénéficiaires, et d'une équipe capable de l'administrer.

Objectifs spécifiques.

- Paramétrer les formulaires de l'instance pour capter les données désagrégées selon le profil des bénéficiaires, à partir des rapports des pairs éducateurs et des registres des points de prestation.
- Aligner ce paramétrage sur le cadre modulaire officiel du rapportage de routine, en lien avec le PNLS/IST-VIH.
- Former 34 utilisateurs à la saisie, à l'extraction et à la lecture des tableaux de bord désagrégés.
- Donner à l'équipe de suivi-évaluation les compétences d'administration courante, avec une documentation du paramétrage.
- Poser les bases techniques du futur transfert des données vers le DHIS2 national.

3. Tâches des consultants

3.1 Paramétrage (cinq jours, Bujumbura)

- Recueillir auprès de l'unité Suivi-Évaluation les outils actuels : canevas de rapports des pairs éducateurs, registres des points de prestation, cadre modulaire de rapportage.
- Configurer les formulaires de collecte utilisables sur tablettes et ordinateurs, les jeux de données et les tableaux de bord qui ventilent les résultats selon le profil des bénéficiaires.
- Tester chaque étape sur l'instance test, puis basculer vers l'instance de production après validation par l'unité Suivi-Évaluation.
- Vérifier avec l'hébergeur retenu par l'ANSS-Santé PLUS que les deux instances sont accessibles, sauvegardées et sécurisées.

Les tableaux de bord restituent au minimum la couverture de la prévention, le recours au dépistage, l'orientation vers les soins (PrEP, traitement ARV), la rétention et les résultats thérapeutiques.

3.2 Formation des utilisateurs (cinq jours, Bujumbura)

L'atelier réunit 34 participants : 17 animateurs psychosociaux, 5 Conseillers Techniques Régionaux, 4 chargés du S&E des antennes de l'ANSS SP, 3 chargés du S&E des SSR et 5 membres de la direction S&E. Vingt et un d'entre eux viennent de l'extérieur de Bujumbura. Il se tient une fois le paramétrage validé.

- Adapter le programme aux profils : saisie pour les animateurs psychosociaux, extraction et lecture des tableaux de bord pour les chargés de suivi-évaluation.
- Animer l'atelier avec des exercices pratiques sur l'instance test, où chaque participant saisit des données et lit les tableaux de bord.
- Évaluer les acquis par des exercices de saisie et de lecture des tableaux de bord.

3.3 Documentation et rapportage

- Documenter le paramétrage retenu (éléments de données et désagréments, jeux de données, règles de validation, gestion des utilisateurs et des droits, sauvegarde), afin que l'équipe de suivi-évaluation assure seule l'administration courante.
- Rédiger une note technique sur le futur transfert vers le DHIS2 national : correspondance des éléments de données et points restant à lever.
- Présenter un rapport final à l'unité Suivi-Évaluation.

4. Livrables

N°	Livrable	Échéance
1	Note méthodologique, répartition des tâches entre les deux consultants, chronogramme et programme détaillé de l'atelier	Avant le début du paramétrage
2	Instance DHIS2-ANSS paramétrée : formulaires de collecte, jeux de données et tableaux de bord désagréés selon le profil des bénéficiaires, testés sur l'instance test puis basculés en production	Fin des cinq jours de paramétrage, après validation par l'unité Suivi-Évaluation
3	Supports de formation et exercices pratiques	Avant le début de l'atelier
4	Documentation du paramétrage retenu et note technique sur le futur transfert des données vers le DHIS2 national	Dernier jour de l'atelier

N°	Livrable	Échéance
5	Rapport final : travaux de paramétrage, déroulement de l'atelier, effectifs formés par profil, résultats de l'évaluation des acquis, difficultés rencontrées, recommandations. Annexes : liste de présence signée, supports utilisés	Sept jours après la fin de l'atelier

5. Durée et lieu d'exécution

Chaque consultant travaille dix jours : cinq de paramétrage, puis cinq d'atelier, à Bujumbura. La mission démarre après la signature du contrat et s'achève au plus tard fin novembre 2026, ce qui laisse un mois d'utilisation de l'instance avant la clôture du projet GC7. Les dates exactes sont arrêtées avec l'unité Suivi-Évaluation au démarrage. L'hébergement cloud des instances ne fait pas partie de la mission.

6. Profil requis

Les deux consultants répondent au même profil. Ils peuvent candidater séparément ou en binôme, et leurs dossiers sont évalués individuellement.

- **Nationalité** : burundaise.
- **Formation** : diplôme universitaire en informatique, statistique, épidémiologie, santé publique ou domaine voisin, avec une spécialisation ou une pratique confirmée des systèmes d'information sanitaire.
- **Expérience** : cinq ans au moins en paramétrage et administration de DHIS2 (formulaires, jeux de données, tableaux de bord, règles de validation, gestion des utilisateurs) ; au moins deux (2) instances paramétrées ; au moins deux formations d'utilisateurs DHIS2 animées. Avoir travaillé sur l'instance DHIS2 nationale en paramétrage/administration serait un atout.
- **Connaissances** : cadre de suivi-évaluation du VIH au Burundi et indicateurs de prévention, de dépistage et de prise en charge du VIH ; collecte de données sur tablettes ; sauvegarde et sécurité d'une instance hébergée ; pédagogie active auprès d'adultes.
- **Langues** : français courant, à l'oral comme à l'écrit. La pratique du kirundi est un atout.
- **Atouts** : certification DHIS2 Academy ; expérience auprès du PNLS/IST-VIH ou de projets financés par le Fonds mondial et mis en œuvre avec le PNUD.
- **Disponibilité** : dix jours ouvrables à Bujumbura, sur la période indiquée.

7. Encadrement et conditions de la mission

Les consultants travaillent sous la supervision de l'unité Suivi-Évaluation de l'ANSS-Santé PLUS. La coordination du projet GC7 valide les livrables.

L'ANSS-Santé PLUS donne accès aux instances test et production, aux outils de collecte existants et aux équipes de suivi-évaluation. Elle prend en charge la salle de formation, la connexion internet des participants, les pauses café et déjeuners, ainsi que le transport des consultants vers le lieu de formation dans un véhicule de l'ANSS Santé PLUS. Les consultants apportent leur ordinateur portable.

Les honoraires couvrent aussi la préparation, la documentation et le rapport final. Les impôts et retenues applicables sont traités conformément à la réglementation burundaise et aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS.

Le paiement des honoraires se fait en deux tranches égales : la première à la validation du paramétrage, la seconde à la validation de la documentation et du rapport final.

8. Candidature et sélection

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

1. Evaluation des offres techniques, portant notamment sur les qualifications et l'expérience du consultant, les références de missions similaires ainsi que la qualité de la note méthodologique proposée.
 2. Evaluation des offres financières sera effectuée après l'analyse des offres techniques.
- a) **L'offre technique** : elle comprend une lettre de motivation, un CV détaillé, les copies des diplômes et attestations, deux références de missions comparables et une note méthodologique de deux pages au plus décrivant l'organisation proposée pour le paramétrage et l'atelier.
- b) **L'offre financière** : elle comprendra une proposition financière détaillée présentant les honoraires du consultant liés à la réalisation de la mission.

L'offre technique et l'offre financière devront être présentées sous plis fermés et séparés, chacun portant clairement la mention correspondante (« Offre technique » ou « Offre financière »). Les deux plis séparés seront ensuite placés dans une seule enveloppe, fermée qui sera déposée au bureau de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS (6, avenue Muhabo, Kigobe, Bujumbura) au plus tard le 15/10/2026.

L'évaluation porte sur les critères techniques suivants, conformément aux procédures de l'ANSS-Santé PLUS et aux exigences du Récipiendaire Principal :

Critère	Points
Diplôme en informatique, statistique, épidémiologie, santé publique ou domaine voisin	10
Expérience de paramétrage DHIS2 (formulaires, jeux de données, tableaux de bord, règles de validation)	30
Expérience de formation d'utilisateurs DHIS2	20
Expérience de DHIS2 dans le domaine du VIH ou du système national d'information sanitaire au Burundi	15
Note méthodologique	25
Total	100

Les critères « qualité technique » et « coût » seront notés chacun sur un maximum de 100 points dans un premier temps puis ramené à la pondération de 80% pour le critère « qualité technique » contre 20% pour le critère « coût ». Les notes obtenues pour chaque critère par prestataire, seront ensuite additionnées et le prestataire qui aura obtenu le score le plus élevé sera retenu et invité à négocier le contrat, à condition qu'il/elle ait obtenu le score minimal de qualification technique requis de 70%.

Fait à Bujumbura, le 28/09/2026

La Directrice Exécutive de l'ANSS Santé PLUS

Madame KABUGUBUGU Martine

